

Guides > Cheminement administratif > Thèse (3e cycle)

Université de Montréal
École de **bibliothéconomie** et des **sciences de l'information**

Thèse (3e cycle)

Lorsque la proposition de recherche est acceptée par son comité de recherche, la doctorante ou le doctorant complète sa recherche et rédige sa thèse. Tout au long du processus, elle ou il travaille de concert avec son comité de recherche.

Afin d'éviter les délais d'évaluation, **la doctorante ou le doctorant transmet le formulaire « Avis de dépôt d'une thèse de doctorat »** ([Annexe 8 — Avis de dépôt d'une thèse de doctorat](#) (fichier en accès protégé)) **au moins deux mois avant la date prévue pour le dépôt de sa thèse**. Cet avis permet d'enclencher le processus de formation du jury, lequel pourra agir immédiatement lorsque le manuscrit sera déposé.

La thèse est déposée au secrétariat de l'EBSI, auprès du TGDE. La doctorante ou le doctorant remplit et signe les formulaires d'autorisation de reproduction et d'archivage qui lui sont remis au moment du dépôt. Les modalités de dépôt, d'évaluation et de soutenance sont régies par le [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) (Chapitre IV, Section XXXIX, Articles 136 à 140) et présentées en détail dans le [Guide des mémoires et des thèses](#) disponible sur le site web des ESP.

Forme de la thèse - Thèse par articles

La thèse peut être présentée sous forme traditionnelle, ou sous forme de thèse par articles. La thèse par articles est une autre forme de présentation du déroulement et des résultats du projet de recherche doctoral. Selon cette formule, il est possible d'intégrer à la thèse des articles préparés pour fins de publication dans des revues avec comité de lecture et reconnues dans la discipline. Les articles doivent avoir été rédigés dans le cadre du programme de formation de la doctorante ou du doctorant. L'objectif principal de la thèse par articles est d'accroître la probabilité de publication des résultats de la recherche doctorale. Dans le présent contexte, sont aussi inclus dans la définition du terme « article » les chapitres destinés à la publication dans un ouvrage collectif, lorsqu'ils sont soumis à un processus d'évaluation par un comité de lecture.

La doctorante ou le doctorant qui désire soumettre une thèse par articles doit obtenir l'accord de sa directrice ou de son directeur de recherche, de sa codirectrice ou de son codirecteur de recherche (s'il y a lieu), ainsi que de la responsable du programme. Pour que la demande d'autorisation puisse être considérée, les travaux de recherche doivent être suffisamment avancés pour permettre de préciser la teneur des articles et leurs auteurs ou auteurs, de même que l'organisation générale de l'ensemble du manuscrit de la thèse. **La doctorante ou le doctorant complète le formulaire en [Annexe 10 - Autorisation de rédiger une thèse par articles](#) et le remet au TGDE avant la fin du sixième trimestre d'inscription au programme**. L'autorisation de présenter une thèse par articles peut être retirée si le suivi et l'évaluation des travaux montrent que la doctorante ou le doctorant n'est pas en mesure de respecter les exigences de ce mode de présentation.

Le [Guide des mémoires et des thèses](#), sur le site web des ESP, décrit les exigences relatives au contenu et à la forme de la thèse par articles. La présentation d'une thèse par articles exige le respect de conditions de fond et de forme équivalentes à celles du mode de présentation classique. Tout comme la thèse classique, la thèse par articles doit former un tout et les liens logiques et conceptuels entre ses différentes composantes doivent être explicites.

La thèse par articles inclut les éléments suivants :

- Une introduction qui présente le problème à l'étude, l'objectif général (but), les objectifs spécifiques, les questions de recherche et la démonstration de la pertinence de la recherche en regard de l'état des connaissances dans la discipline.
- Une synthèse critique de la littérature et le cadre conceptuel mobilisé pour la thèse.
- La méthodologie ayant guidé la démarche.
- Deux à quatre articles d'une qualité telle qu'ils puissent être soumis pour publication dans des revues avec comité de lecture; il n'est pas nécessaire que les articles aient été publiés au moment du dépôt de la thèse pour évaluation.
- Une discussion faisant le lien entre les articles et permettant de mettre en lumière la contribution générale du travail à la discipline.
- Une conclusion.
- La liste de toutes les sources citées (bibliographie).
- Les annexes pertinentes et nécessaires.

La contribution de la doctorante ou du doctorant à la production de chaque article doit être significative. Une justification écrite de la contribution réelle de la doctorante ou du doctorant doit être incluse dans la thèse pour chacun des articles soumis pour publication : "L'étudiant [ou l'étudiante] doit faire état explicitement de son apport original, indépendant et spécifique à chacun des articles cosignés, et commenter de façon appropriée le rôle joué par tous les coauteurs. Il est recommandé de fournir ces informations sur une page particulière précédant chacun des articles ou dans le chapitre d'introduction du mémoire ou de la thèse." (ESP, [Guide des mémoires et des thèses](#), p. 12). En outre, lorsque la doctorante ou le doctorant n'est pas la seule auteure ou le seul auteur, tous les coauteurs et coauteurs, incluant la directrice ou le directeur de recherche, et la codirectrice ou le codirecteur de recherche (s'il y a lieu), doivent confirmer par écrit leur accord pour que l'article soit intégré à la thèse. Pour ce faire, toutes les personnes concernées doivent compléter le formulaire sur l'accord des coauteurs et coauteurs d'un article inclus dans la thèse de doctorat » ([Annexe 11 - Accord des coauteurs d'un article inclus dans un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat, version en français ou en anglais](#), fichiers en accès protégé). La doctorante ou le doctorant doit également s'assurer d'obtenir l'autorisation de l'éditeur de la revue ou du livre où paraît chaque article inclus dans sa thèse, à l'aide du formulaire en [Annexe 12 - Permission de l'éditeur d'une revue ou d'un livre pour inclure un article dans un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat](#) (fichier en accès protégé).

De plus, dans le cas d'un article publié, accepté pour publication ou prêt à être soumis, le respect des droits d'auteur exige une autorisation écrite de tous les coauteurs et coauteurs en vue de la diffusion.

Il revient finalement à la doctorante ou au doctorant d'obtenir la permission écrite de l'éditeur d'une revue ou d'un livre où il a publié un article; cela lui permettra de déposer sa thèse dans Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal (<https://papyrus.bib.umontreal.ca/>), ou dans un autre dépôt institutionnel. Toutes les autorisations requises doivent être déposées au dossier de la doctorante ou du doctorant et mises à la disposition du jury au moment de l'évaluation et de la soutenance de la thèse.

Langue de rédaction de la thèse

Comme précisé dans le [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) (Chapitre IV, Section XXXIX, Article 135), à moins d'exception, la langue de rédaction de la thèse est le français. Il est toutefois possible de faire une demande pour la présenter dans une autre langue sur la base des études antérieures ou d'objectifs particuliers du programme de recherche. Des précisions à cet effet se retrouvent dans le [Guide des mémoires et des thèses](#) des ESP en page 10. Une demande doit être faite auprès de la personne responsable du programme de doctorat en utilisant le formulaire des ESP prévu à cet effet (*Demande d'autorisation de rédiger le mémoire ou la thèse dans une autre langue que le français*). Il est à noter qu'aucune permission n'est nécessaire pour ce qui est des articles inclus dans une thèse par articles. Une thèse par articles est considérée écrite en français lorsque les chapitres qui encadrent les articles ainsi que le résumé est en français, comme précisé dans le *Guide des mémoires et des thèses* (p. 10).

Présentation de la thèse

La **présentation de la thèse** doit être conforme :

- au [Guide des mémoires et des thèses](#) des ESP, et
- au [modèle de document](#) (feuille de style) utilisé pour la présentation des thèses en format numérique.

Voir à cet effet la rubrique [Rédaction et présentation du mémoire ou de la thèse](#) sur le site du Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales (ESP).

Voir également la rubrique [Rédaction et présentation des travaux \(3e cycle\)](#) dans le présent Guide étudiant.

[École de bibliothéconomie et des sciences de l'information](#)

Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)